

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2015

Délibération du Conseil d'administration du 16 mars 2016

Affichée au siège de la Régie le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Et transmise au représentant de l'Etat le

075-200000693-20160316-DCA201604-DE

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2016

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP),

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18,

Vu la délibération 2014-058 du 10 décembre 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015 de l'EIVP ; vu la délibération 2015-019 du 17 avril 2015 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice ; vu la délibération 2015-048 du 7 octobre 2015 approuvant la première décision modificative de l'exercice ; vu la délibération 2015-067 du 2 décembre 2015 approuvant la deuxième décision modificative de l'exercice ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2015 arrêté par le Directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris, approuvé par la délibération 2016-004 du 16 mars 2016 du Conseil d'administration,

Après élection de, comme Président de séance,

Sur proposition du Président de séance,

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil d'administration approuve le Compte administratif de l'exercice 2015 de la régie EIVP avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2015	6.445.991,68 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015	6.705.088,67 €

Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de 259.096,99 €, couvert par le report d'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs de 270.187,88 €. Après prise en compte de ce report, l'excédent cumulé en fin d'exercice 2015 s'élève à 11.090,89 €.

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice 2015	1.856.366,86 € (hors restes à réaliser)
Excédent de financement des exercices antérieurs	+ 216.882,38 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2015	1.246.002,40 € (hors restes à réaliser)

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 827.246,84 €. Après déduction des restes à réaliser pour un montant de 55.767,52 €, l'excédent de financement à fin d'exercice 2015 s'élève à 771.479,32 €.

Article 2 : Il est donné quitus au Président du Conseil d'administration pour sa gestion, au vu du Compte administratif de l'exercice 2015 de la régie EIVP.